

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 71-1176/SG/FP constatant la reprise de service d'un agent de constatation des Impôts

n° 71-1176/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
3 septembre 1971

Numéro JO  
n° 18 du 25/09/1971

Date du numéro  
25 septembre 1971

### TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 20 août 1971, date de son retour au Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures au Service des Contributions directes (Ministère des Finances), par M. Raymond Sandjivy, agent de constatation des services extérieurs de la Direction générale des Impôts. 8° échelon.